L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 24 SEPTEMBRE

Louisiane.

(Correspondance particulière de l'*Abeille*.)

Pont-Breaux, ce 20 septembre 1875.

Monsieur le rédacteur de l'*Abeille*,

L'été de 1875, avec ses chaleurs accablantes, ses pluies d'orages et ses désastreux coups de vent, touche à sa fin. Et ce n'est pas sans plaisir que nos actifs campagnards vont saluer l'arrivée de l'automne, qui leur permet d'espérer une série de jours plus frais, plus sereins, et, partant, plus propices à leurs travaux.

En thèse générale, les prévisions de nos agriculteurs sont justes; car il est à remarquer que le plus beau temps que nous ayons dans ce pays, a lieu, presque toujours, à partir de la dernière semaine de septembre jusque vers la Toussaint.

Et pourtant je ne sais ce qui se passe en moi; c'est peut-être un sentiment de superstition. Mais en tout cas, je dois l'avouer, des quatre saisons de l'année, l'automne est la saison que j'aime le moins.

L'hiver, la température est plus rude, la terre plus dépouillée, le ciel moins splendide sans doute qu'il ne l'est en automne. Et néanmoins je préfère de beaucoup l'hiver à l'automne. Demandez-moi pourquoi? Je l'ignore. A mon point de vue, l'hiver est une période de calme, d'inactivité, de repos, pendant laquelle la nature se récupère et prend de nouvelles forces pour de nouveaux enfantements. Les idées qu'éveille cette saison n'ont rien de triste ni de douloureux. Mais l'automne!......

L'automne est l'image de la langueur, du déclin, de la décrépitude! A ce moment critique de l'année, toutes les plantes non vivaces se dessèchent et meurent. Les arbres, qui perdent chaque jour quelque chose de leur parure, n'ont plus ni fleurs ni parfums. Les fruits, si on ne les cueille, tombent d'eux-mêmes et pourrissent sur place; les feuilles, que la sève ne nourrit plus, jaunissent, se détachent peu à peu de la branche, et s'envolent ensuite au gré du vent. La nature, fatiguée, pour ainsi dire, d'étaler ses trésors, ressemble à une jolie femme qui se débarrasse peu à peu, le soir, des brillants atours qu'elle a portés avec tant de bonheur et de coquetterie pendant toute la journée; mais qui lui pèsent à présent....

L'on ne peut voir s'en aller tant de si belles choses, sans éprouver comme une vague inquiétude, comme un malaise indéfinissable, mais réel. Tous les êtres animés en subissent malgré eux l'influence. L'oiseau lui-même, si gai, si turbulent, si tendre au printemps, ne trouve plus en cette saison, que de rares et mélancoliques accents....

Et puis, d'ailleurs, n'est-ce pas aussi à cette époque de l'année que viennent nous assaillir les fléaux les plus redoutables, tels que le choléra asiatique, la fièvre jaune, etc. Car ce n'est pas seulement sur le règne végétal que la destruction promène ses ravages, la mort vient aussi faire sa funèbre moisson sur le genre humain!

Ces jours derniers, par exemple, a circulé chez nous une effrayante rumeur, qui heureusement était fausse. La fièvre jaune,—insinuait-on—venait, luttant contre les soldats des Etats-Unis; elle était au camp des *Yankees*....camp est pris ici au figuré, car ce camp est la principale hôtellerie de St-Martinville.

A propos des maladies automnales, nous sommes heureux de le constater, les habitants du Pont-Breaux, ainsi que ceux des quartiers environnants, n'ont pas lieu de se plaindre jusqu'ici sous ce rapport. Et, de fait, sauf quelques cas de fièvre miasmatique, dont deux ou trois doses de sulfate de quinine ont facilement raison, l'état sanitaire de la paroisse St. Martin est des plus satisfaisants.

Mais passons à un autre sujet.

La cueillette du coton étant en pleine activité, nos planteurs ne s'occupent guère de politique en ce moment. Tout le monde est à l'œuvre, les noirs aussi bien que les blancs; car chacun comprend que nous ne pouvons améliorer notre sort qu'en faisant sortir du sol tout ce qu'il est capable de produire. Nous avons cru dire cependant que la discorde menace de se glisser dans les rangs des citoyens de race caucasique, et qu'il se pourrait qu'il y eût, à l'élection prochaine, deux *tickets*, sinon pour les emplois de l'Etat du moins pour ceux de la paroisse. Si cette déplorable idée acquiert de la consistance, je vous en ferai part. Au surplus, la *Sentinelle des Attakapas*, du 18 courant, annonce un *mass-meeting* au Pont-Breaux, pour le dimanche 3 octobre prochain; et nous saurons alors à quoi nous en tenir.

Quant aux radicaux de St-Martinville, qui forment aujourd'hui deux camps bien tranchés, l'harmonie ne parait pas non plus prévaloir chez eux. Mais comme, après tout, ces gens-là, qui n'ont ni foi, ni loi, ni pudeur, ne cherchent que des places et de l'argent, il est fortement à présumer qu'ils s'entendront à la onzième heure pour faire échouer, s'ils le peuvent, le parti conservateur.

Or, si celui-ci ne veut pas se suicider, de gaîté de cœur, il est indispensable qu'il reste inébranlablement uni. Qu'il prenne le nom qu'il voudra; cela importe peu. L'essentiel, c'est qu'il ne se divise point.

Nos patriotes les plus clairvoyants et les mieux intentionnés; c'est-à-dire ceux qui sont sérieusement en faveur des réformes, commencent à se préoccuper vivement du contrôle actif exercé sur les personnes et sur les actes des agents du gouvernement par les membres de l'Union des Propriétaires. Cette fois,—peuvent-ils—la révolution s'opérerait, non par l'action de l'aveugle populace, si facile à entraîner hors des limites prescrites par la sagesse et l'équité: mais par la salutaire pression de la partie la mieux posée et la plus intelligente de la société. Ce qui serait de beaucoup préférable: car la lumière naturellement doit venir d'en haut.

Nous n'entendons plus parler de la société coopérative anglaise. On nous avait informés que quelques-uns de ses officiers, délégués à cet effet, devaient venir visiter nos belles et riches terres des Attakapas. Et nous nous en réjouissions à l'avance. Mais jusqu'à présent nous n'avons vu personne, et il est peu probable à cette heure que la chose ait lieu.

Les capitalistes et les émigrants colonisateurs, qu'ils agissent individuellement ou par groupes, porteront leurs pas aventureux en Australie, au Texas, en Californie, à la Martinique ou partout ailleurs, mais ils ne viendront pas en Louisiane, où l'on n'a pas su accueillir comme il le fallait ceux qui y sont venus d'abord avec l'intention de s'y fixer. Cette faute immense commise par les ex-nababs d'un Etat où existait jadis l'esclavage, est aujourd'hui à peu près irréparable, et il faut, bon gré mal gré, que nous apprenions à nous suffire à nous-mêmes; et, à la rigueur, nous le pouvons.

Que chacun de nous fasse donc son devoir, qui est de travailler, selon ses aptitudes, et dans la mesure de ses forces, en vue de l'intérêt public en général et du sien en particulier.

Que nos laboureurs aient plusieurs cordes à leur arc; c'est-à-dire que sans négliger les plantes essentielles qui sont le maïs, la canne à sucre et le coton, ils s'adonnent, en outre, à la culture du tabac, de l'indigo, du riz, etc., etc., de façon qu'ils puissent, si une récolte ne réussit pas, se dédommager sur une autre.

A ce propos, nous devons dire que nous avons vu et admiré dernièrement chez Mr Ch. Rees, qui demeure à deux pas de notre village, une pièce de riz magnifique, d'une contenance d'environ deux arpents; et qu'il serait fortement à désirer que tous ses confrères, grands ou petits, en fissent autant.

Grâce à l'intelligence, à l'activité et à l'esprit d'entreprise de Mr Valery Thibodeaux, le Pont-Breaux (qui a déjà un vaillant et alerte *steamer*, desservant la navigation du Têche depuis la Nouvelle-Ibérie jusqu'à Arnaudville), le Pont-Breaux, disons-nous, possèdera bientôt une *scierie*, qui sera en même temps un moulin à coton mu par la vapeur. Ce qui probablement fera baisser quelque peu le prix du moulinage. La concurrence a du bon, et il convient de l'encourager.

Somme toute, nous sommes en progrès; et malgré la pénurie d'argent qui se fait si lamentablement sentir partout, les choses vont et iront pour le mieux dans notre vieille et chevaleresque paroisse St.-Martin, qui est et restera, quoi qu'on fasse, la paroisse *blanche* par excellence.

Sur ce, mon cher monsieur, je vous serre cordialement la main.

O. S.

P. S. Je viens d'être renseigné sur les dégâts commis par les derniers orages. Ces dégâts sont incalculables. Un de mes amis, Mr Hervillien Melançon, m'affirme que, pour sa part, l'ouragan qui a sévi les 16 et 17 de ce mois dans nos parages, lui fait perdre pour le moins dix balles de coton. Par ce fait jugez du reste.

Après ce terrible et malencontreux coup de temps, le vent vira au Nord, et il en est résulté instantanément un froid glacial.

Décidément, je crois qu'il y a quelque chose de détraqué là-haut, et que le Grand Machiniste, devenu trop vieux, aurait besoin d'un suppléant....

O. S.

—Le *Journal officiel* du 5 septembre publie divers documents importants: d'abord, le décret promulguant le traité signé à Berne pour la création d'une union générale des postes; en second lieu, un décret promulguant une déclaration intervenue entre la France et l'Angleterre, pour la protection légale de la propriété des ouvrages dramatiques dans les deux pays; et enfin, une circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets relativement aux réservistes appelés sous les drapeaux.

L'union générale des postes adoptée par la conférence internationale de Berne a été conclue entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Egypte, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvége, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, la Suisse et la Turquie. Son objet est d'établir entre les divers partis qui y ont adhéré une taxe unique pour le transport des lettres, laquelle est fixée à 25 centimes, et des cartes-correspondance, livres, journaux, échantillons de marchandises etc.

—Un mot amusant cité par le *Sport*:

Il n'est pas toujours prudent de développer le raisonnement de trop bonne heure chez les enfants. — Mangez votre pain, Charles, ne le gaspillez pas, ne le jetez pas surtout: on ne sait pas ce que les vicissitudes de la vie nous réservent, et si un jour ce pain que vous jetez ne vous fera pas défaut.—Mais, monsieur, répondit l'enfant, si je mange ce pain, comment voulez-vous que je le retrouve le jour où j'en aurais besoin?

B. M.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc, sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 23 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA CONSTITUTION FRANÇAISE.

Voici le texte complet de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée définitivement, le 25 février 1875, par 425 contre 254:

I

LOI D'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS

Art. 1er. Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées: la Chambre des députés et le Sénat.

La Chambre des députés est nommée par le suffrage universel, dans les conditions déterminées par la loi électorale.

La composition, le mode de nomination et les attributions du Sénat sont réglés par une loi spéciale.

Art. 2. Le président de la république est élu à la pluralité absolue des suffrages par le Sénat et par la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans; il est rééligible.

Art. 3. Le président de la république a l'initiative des lois, concurremment avec les membres des deux Chambres; il promulgue les lois lorsqu'elles ont été votées par les deux Chambres; il en surveille et assure l'exécution.

Il a le droit de faire grâce: les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Il dispose de la force armée.

Il nomme à tous les emplois civils et militaires.

Il préside aux solennités nationales; les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Chacun des actes du président de la république doit être contre-signé par un ministre.

Art. 4. Au fur et à mesure des vacances, le président de la république nomme, en conseil des ministres, les conseillers d'Etat en service ordinaire.

Les conseillers d'Etat ainsi nommés ne peuvent être révoqués que par décision prise en conseil des ministres.

Les conseillers d'Etat nommés en vertu de la loi du 24 mai 1872 ne peuvent être révoqués que dans la forme déterminée par cette loi.

Après la séparation de l'Assemblée nationale, la révocation ne pourra être prononcée que par le Sénat.

Art. 5. Le président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration de son mandat.

En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections, dans le délai de trois mois.

Art. 6. Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement, et individuellement de leurs actes personnels.

Le président de la république n'est responsable que dans le cas de haute trahison.

Art. 7. En cas de vacance par décès ou par toutes autres causes, les deux Chambres procèdent immédiatement à la nomination du président de la république. Dans l'intervalle, le conseil des ministres est investi du pouvoir exécutif.

Art. 8. Les Chambres auront le droit, par délibérations séparées, prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément soit sur la demande du président de la république, de déclarer qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles.

Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision.

Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale.

Toutefois, pendant la durée des pouvoirs conférés par la loi du 20 novembre 1873 à M. le maréchal de Mac-Mahon, cette révision ne peut avoir lieu que sur la proposition du président de la république.

Art. 9. Le siége du pouvoir exécutif et des deux Chambres est à Versailles.

II

LOI SUR LE SÉNAT.

Art. 1er. Le Sénat se compose de trois cents membres:

Deux cent vingt-cinq élus par les départements et les colonies, et soixante-quinze élus par l'Assemblée nationale.

Art. 2. Les départements de la Seine et du Nord élisent chacun cinq sénateurs.

Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Gironde, Rhône, Finistère, Côtes-du-Nord, chacun quatre sénateurs.

Seine-Inférieure, Saône-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Seine-et-Oise, Isère, Puy-de-Dôme, Somme, Bouches-du-Rhône, Aisne, Loire, Manche, Maine-et-Loire, Morbihan, Dordogne, Haute-Garonne, Charente-Inférieure, Calvados, Sarthe, Hérault, Basses-Pyrénées, Gard, Aveyron, Vendée, Orne, Oise, Vosges, Allier, chacun trois sénateurs.

Tous les autres départements, chacun deux sénateurs.

L'arrondissement de Belfort, les départements de l'Algérie, les quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et des Indes françaises élisent chacun un sénateur.

Art. 3. Nul ne peut être sénateur, s'il n'est Français, âgé de quarante ans au moins, et s'il ne jouit de ses droits civils et politiques.

Art. 4. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus à la majorité absolue, et, quand il y a lieu, au scrutin de liste, par un collége réuni au chef-lieu du département ou de la colonie et composé:

1o Des députés;
2o Des conseillers généraux;
3o Des conseillers d'arrondissement;
4o Des délégués élus, un par chaque conseil municipal, parmi les électeurs de la commune.

Art. 5. Les sénateurs nommés par l'Assemblée sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6. Les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf années et renouvelables par tiers, tous les trois ans.

Au début de la première session, les départements seront divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de sénateurs; il sera procédé, par la voie du tirage au sort, à la désignation des séries qui devront être renouvelées à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Art. 7. Les sénateurs élus par l'Assemblée nationale sont inamovibles.

En cas de décès, démission ou autre cause, il sera, dans les deux mois, pourvu au remplacement par le Sénat lui-même.

Art. 8. Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle.

Art. 9. Le Sénat peut être constitué en cour de justice pour juger, soit le président de la république, soit les ministres, et pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'Etat.

Art. 10. Il sera procédé à l'élection du Sénat un mois avant l'époque fixée par l'Assemblée nationale pour sa séparation.

Le Sénat entrera en fonctions et se constituera le jour où l'Assemblée nationale se séparera.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Ouverture de la saison des spectacles.

Ce théâtre favori des familles ayant été complètement réparé et ayant de nouveaux décors, sera ouvert le

DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 1875.

Rentrée de la grande troupe de

SHERIDAN et MACK.

THE MIMIQUES,

Grande comédie musicale de

EDWARD E. KIDDER,

écrite expressément pour des artistes dont les talents ont été reconnus par la Presse et par le public. La pièce est enrichie de morceaux des meilleurs opéras et opéras-bouffes, de duos, de romances et de danses.

Le spectacle sera sous la surveillance des fameux acteurs américains SHERIDAN et MACK, qui joueront positivement, à chaque représentation en des rôles qui leur ont valu leur grande renommée.

La première matinée à lieu MERCREDI, 22 septembre.

Le contrôle sera ouvert à partir de Samedi, 18 septembre, pour la vente des places réservées.

15sept

LOUISIANA

ÉQUITABLE

LIFE

INSURANCE COMPANY,

AU COIN DES RUES GRAVIER ET CARONDELET,

NLLE-ORLÉANS.

La demande de patronage repose sur les faits suivants:

C'est une compagnie locale dont la charte a été accordée par l'Etat de la Louisiane; sa fondation date de huit ans; elle a traversé de grandes épidémies, de grandes paniques et a fait face à toutes ses obligations; sa réserve actuelle est une garantie pour chacun des porteurs de polices;

Elle est dirigée par nos propres citoyens, et ses fonds étant sagement placés au Sud, elle vient en aide à nos différentes entreprises. Tel n'est pas le cas avec les compagnies étrangères qui, tous les ans, nous enlèvent des millions de piastres qu'elles investissent au Nord et privent le peuple des avantages qu'il retirerait d'une assurance à l'ÉQUITABLE, compagnie locale.

La compagnie LOUISIANA EQUITABLE n'établit pas de distinctions au préjudice des habitants du Sud en exigeant des taux extra à l'instar d'un grand nombre de compagnies du Nord; ses conditions sont les mêmes pour les deux sections lorsque les garanties sont bonnes.

Elle agit avec libéralité et règle promptement. Les citoyens n'ont qu'à gagner en s'adressant à une compagnie locale où ils peuvent faire tous les changements et conclure tous les arrangements qui leur conviennent.

Elle est mutuelle; les porteurs de polices participent aux bénéfices.

Elle indique dans ses imprimés, des polices qui ne sauraient être forfaites et permet aux assurés de voyager et de résider dans une partie quelconque des Etats-Unis et de l'Europe.

Les personnes qui ignorent le système d'assurance sur la vie croient généralement, mais à tort, que plus l'actif d'une corporation est fort, plus elle est à même de faire face aux pertes. Nous le répétons—c'est à tort; une compagnie dont l'actif est d'un million de piastres, et le passif d'un demi million est bien plus solide que celle dont l'actif est de vingt millions et le passif de vingt-un millions.

La chose la plus importante pour un assuré est de savoir que la compagnie qui l'assure est bien dirigée. De petites opérations bien dirigées sont de beaucoup plus sûres que les grandes mais folles transactions.

L'actif considérable de nombreuses compagnies du Nord représentent leurs dettes et non leur solvabilité; celle-ci dépend de leur actif proportionnellement à leur passif.

La compagnie LOUISIANA EQUITABLE a payé dans les huit dernières années, plus d'un quart de million de piastres à des veuves et à des orphelins.

Si vous cherchez l'HONNETETÉ et la SURETÉ,

Assurez vos jours au LOUISIANA EQUITABLE INSURANCE COMPANY, organisation locale, dont voici les directeurs:

SAMUEL MANNING TODD, président,
WM. B. SCHMIDT, vice-président,
R. W. OGDEN, second vice-président et directeur,
WM. HENDERSON, secrétaire.

—DIRECTEURS—

A. Thomson,	E. B. Briggs,
Henry Abraham,	W. B. Schmidt,
David Wallace,	John J. Adams,
J. B. Camors,	Chas. Chaffe,
B. T. Walshe,	John Henderson,
R. W. Ogden,	Jas. I. Day,
E. A. Tyler,	E. W. Fairchild,
Geo. A. Fosdick,	Henry M. Payne,
J. W. Stone,	S. B. Newman,
Alex. Marks,	John H. Pike,
H. J. Vose,	J. B. Lallande,

2 sept

L. GIROT,

Tailleur et Marchand de Linge fait,

AU No 11 DE LA RUE DU CAMP,

informe sa nombreuse clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir un assortiment marchandises du meilleur goût et de première qualité.

Chacun est invité à venir faire son choix pour le printemps et l'été. On trouve tous les avantages dans l'établissement de M. GIROT: belles étoffes, coupe élégante et prix réduits pour du comptant. M. Girot lui-même coupe toute sa commande et garantit tout ce qu'il entreprend.

Son stock d'habillements confectionnés est aussi fort remarquable et il est offert à des prix selon le temps.

18 nov—1 an

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne,

J. L. GUBERNATOR, Président,

M. KENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépôts payables à leur majorité; cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économie qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépôts de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.

Tous les dépôts sont payables à ta demande.

ANT. CARRIERE, O. CARRIERE, E. L. CARRIERE

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c. &c.

No. 43, rue Vieille-Levée.

REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huiles d'olives.

Avances libérales sur consignations, à nos amis Londres, Liverpool, Hâvre o Bordeaux.

27 sept—1an

Meubles! Meubles!

Maison établie en 1840.

Jos. B. Hubbard

Au No 122, rue des Remparts.

Coin de la rue Perdido.

FABRICANT

ET

MARCHAND

DE

MEUBLES

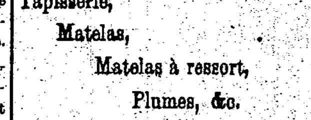

Tapisserie,
Matelas,
Matelas à ressort,
Plumes, &c.
de toute espèce.

Il continue sa liquidation.

SA DEVISE EST:

"Bon marché, mais comptant, invariablement."

Meubles de salon, faits par lui-même, de tous les genres et à

Très bas prix.

Causeuses, ottomanes, berceuses, sofas, &c., &c.

Glaces françaises, étagères, tables de centre; pupitres et secrétaires de dames pour le salon, chaises de fantaisie.

JOSEPH B. HUBBARD,

AU COIN DES

Rues Remparts et Perdido.

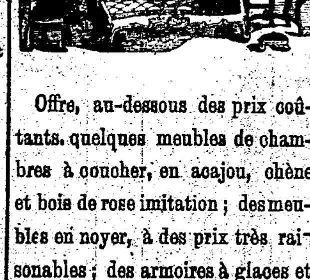

Offre, au-dessous des prix coûtants, quelques meubles de chambres à coucher, en acajou, chêne et bois de rose imitation; des meubles en noyer, à des prix très raisonables; des armoires à glaces et sans glaces, des bureaux, des lavabos, des bois de lit, des chaises et des berceuses—grande variété.

Meubles de salle à manger, en chêne et en noyer; meubles de bureaux, bibliothèque, corridors, cuisine et galeries.

Soyez vous-mêmes les juges! Il n'y a pas ici de charlatanisme.

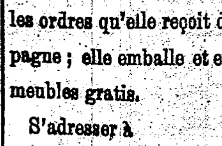

La maison remplit, sans retard, les ordres qu'elle reçoit de la campagne; elle emballe et expédie les meubles gratis.

S'adresser à

JOSEPH B. HUBBARD

Au No 122 rue des Remparts,

Côté Sud,

Coin Perdido.

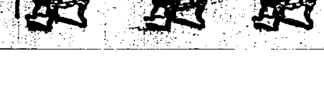

LOTERIE.

OCCASION RARE.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

—FERA—

Le SAMEDI,

25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement le SAMEDI, 25 décembre 1875, à 10 heures du matin, à un des plus grands théâtre de la ville. Il sera accompagné d'un

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à......$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 25 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans, Lne.

Toutes vos lettres auxquelles on ne répondra pas seront considérées comme équivalant à un refus.

15mai

Avez-vous besoin d'argent?

ADRESSEZ-VOUS à l'encoignure Dauphine et St-Louis. On y achète toutes sortes d'objets de seconde main, tels que meubles, vêtements d'hommes et de femmes, livres français, anglais, espagnols, etc.

Abonnement au cabinet de lecture, $1 par mois. On se rend à domicile. Ecrire franco.

J. BEGON.

18 fév—1 an 1.1.21 coin Dauphine et St-Louis

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

156 rue du Canal.

DIRECTEURS:

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	John G. Gaines,
Thomas A. Adams,	Carl Kohn,
Thos. Allen Clarke	Christian Schneider,
Chas. J. Leeds,	Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts.

L. F. GENERES, Président.

CHAS. KILSHAW, Trésorier.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; en maladies et en affaires. Il vous dira le meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir les cas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourbon.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 9 à 5 heures.

26mars—1an

Maison établie en 1855.

Dépôts des Moulins à coton Eagle

—ET—

Machines de toute sorte.

W. L. CUSHING.

NO. 61 RUE ST-CHARLES,

Coin Union.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Machines de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur ce fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIÈRES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendus par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de Campagne qui voudront agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus légers, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus Ces Moulins tournent plus légèrement que tous les autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manège à chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le soussigné, qui en est l'agent depuis 21 ans, et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou renvoyé, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; —ce sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies, par exemple, a un plus grand nombre de dents qu'un moulin de 50 scies des autres marques dont les scies n'ont que 10 et même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage immense quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays comme étant le meilleur Moulin à Coton en usage. Le soussigné a en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Bande à main droite ou à main gauche.

Il a Mollis de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a rapporté tant de milliers de dollars à un grand nombre de Fermiers a été favorisé dans ce cas Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

Les prix ont été réduits à seulement 4 1/2 cents la scie.

Toutes ordres doivent être adressés à

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

NOUS VENDONS LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

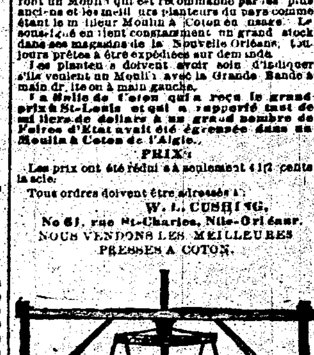

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS.

ont été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, ce qui a rendu aisément aux deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS, DE NEWELL PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

Les planteurs désireux d'une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à force animale, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix très bas. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, pour toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Stedman & Co.

A vendre à l'EAGLE COTTON GIN DEPOT,
par W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE

VICTOR

—ET—

Evaporateurs de

COOK.

Un grand assortiment de toutes grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de NILES, et des CHAUDIÈRES à sucre en fer du Tennessée.

A vendre par

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSÉE.

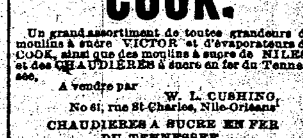

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur fer du Tennessée et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

"La Reine du Sud"

Moulins à Mais

—ET A—

FARINE

DE

STRAUB

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING,
No 61, rue St-Charles.

Machine à vapeur, portative, de AMES, plus de deux mille en usage.

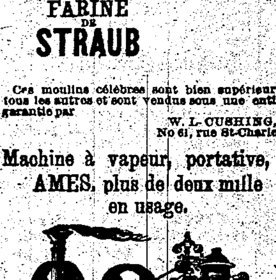

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but.

DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHÉ AMÉRICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main d'œuvre de leur construction et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur piedestal indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machine stationnaire si cela convient mieux.

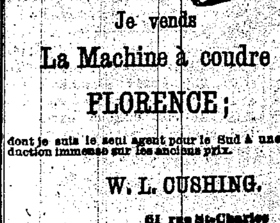

Je vends

La Machine à coudre

FLORENCE;

dont je suis le seul agent pour le Sud à une réduction immense sur les anciens prix.

W. L. CUSHING.

61 rue St-Charles

1ersept—

Chaussures.

L'actif et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nlle-Orléans, Lne.,

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une nouvelle machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix réduits.

Guêtres à dessus en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau......$5.50

Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau......$4.50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un soulier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en cuivre et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

11mai—1an E. CABAUD.

PREMIERE FABRIQUE DU SUD De Chaussures à Vis.

153......Rue Royale......153

Entre St-Pierre et Toulouse.

Et 28 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT de Chaussures à Vis en tous genres. Garanties indécousables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en argent en 1873.

20 avril—1an

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à la disposition des cultivateurs artisans et ouvriers de tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siége de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président,
EDGAR LARUE.

11 juin75—1an.

MR. JULES TARDOS, ex-associé de la maison EDMUND DEXTER & SONS, de Cincinnati, Ohio, et propriétaire du New Foundland Bitters, vient de reprendre la fabrication de son excellent Tonique. Il prévient les Marchands et le Public qu'ils ne trouveront pas comme par le passé de livre, dans les caisses, n'ayant pas encore eu le temps de les faire imprimer. Mais le véritable et authentique New Foundland Bitters, portera sur l'étiquette le nom de JULES TARDOS, Jr., Propriétaire, Nouvelle-Orléans.

JULES TARDOS, Jr.
No 71 rue Tchoupitoulas.

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies, Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti Rheumatic Mixture", de M. W. L. Jurgiewicz, et avons trouvé les vertus mentionnées dans l'annonce. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatismes et de névralgies.

Voir l'annonce.

James Regan, propriétaire des écuries du No de la rue Baronne,

Stephen Krause, coin des rues Annonciation et Washington.

Charles Rocmer, propriétaire du magasin sellerie du No 207 de la rue Tchoupitoulas.

A. Guth, de la boulangerie du No 21 de la rue Fulton.

Charles Bühler, grocer, coin des rues Gén. Taylor et Magazine.

Capt. Boyd Robinson, 410 rue des Remparts.

Mme Ann O'Heron, 388 rue du Camp.

A. J. Wickes, 102 rue St-André.

Capt. Wm. Claiborne Harrison, 469 rue Dryades.

Eugène Krath, propriétaire du Pelican Brewery, No 282 rue Villeré.

George Steinernagel, 188 rue Villeré.

W. A. Kowalski, 182 rue Tchoupitoulas.

Jean Duratin, 26 rue Gaiennié.

Capt. Jas. A. Sylvester, 342 rue St Charles.

Mme M. J. Kruse, sage-femme, 321 rue Magasins.

Mme K. Hiebrandt, sage-femme, 324 rue du Camp.

H. H. Finegan, jaugeur en chef de la Douane des E. U.

O. T. Theisman, grocer, 304 rue des Magasins.

16 mars—1 an

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes

Le grand nombre de personnes qui souffrent de cet affreux mal m'engage à offrir au public mon "ANTI RHEUMATIC MIXTURE"—mélange pour le rhumatisme—qui seul soulage instantanément et, le plus souvent, guérit.

J'ai guéri, depuis quinze ans, des milliers de personnes en Louisiane et à la Nlle-Orléans, grâce à l'emploi de ce remède merveilleux et de "l'y ade surprenant, une seule bouteille a suffi et obtenir le résultat. Le "MIXTURE" ne guérit que les rhumatismes et, si après la première bouteille le malade n'a pas recouvré la santé, c'est qu'il n'a pas de rhumatisme. C'est un intérêt de ce que je fais part de ma découverte au public, et j'espère que les personnes qui profiteront de mon remède et viendront ajouter leurs noms à ceux des personnes qui doivent leur guérison.

M. Jurgielewicz a en sa possession des centaines de certificats de guérison que lui ont fournis les malades qu'il a traités, et qu'il montrera à quiconque le désirera.

A vendre par

W. L. JURGIELEWICZ,
Pharmacien au coin des rue Magasins et Thalia, Nlle-Orléans, Lne.

GERMANIA INSURANCE COMPANY

BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,

NLLE-ORLÉANS.

INCORPORÉE EN 1866,

ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Président.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster	J. Kohn,	E. F. Theurer,
G. H. Braughn,	Geo. Binder,	P. Thormachlen,
H. Curtius,	G. L. L. Mayer,	J. Voelkel,
C. Del Bondio,	H. Oertling,	Frank Vatter,
P. W. Dielmann,	H. Redwitz,	J. J. Weckerling
A. Gaiser,	L. Rader,	J. A. Webert,
L. Grunewald,	Thomas Schorr,	H. Zuberbier,
J. Hassinger,	H. Schultz,	F. M. Ziegler.

1juin—1 an

Le grand Remède anglais.

Le baume de Syricum et les pilules toniques.

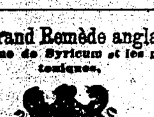

LA FAIBLESSE DES NERFS.

Quelque obscure que soit la cause qui contribue, qui rend si commune la faiblesse des nerfs—maladie dont près de la moitié de la population adulte est victime—nous acquérons, de jour en jour et d'année en année la triste certitude que les affections nerveuses, depuis la névralgie la plus légère, jusqu'à

L'abattement, l'épilepsie et les crises, augmente avec une rapidité effrayante.

Il n'y a pas de remède qui triomphe aussi vite de l'épilepsie ou des crises que le baume de Syricum et les pilules toniques.

Les maladies des reins

et d'autres maladies cèdent au baume de Syricum et aux pilules toniques.

Si les parties aqueuses de notre nourriture restent dans le corps, il en résulte de graves effets. Les mots ne sauraient donner une idée des souffrances de ceux qui sont atteints de maladies des reins; la gravelle, l'inflammation de la vessie et des membranes délicates des organes urinaires sont les conséquence du séjour de l'eau dans le corps.

L'Ivrognerie.

Le baume de Syricum et les pilules toniques sont les seuls remèdes dont l'expérience a démontré l'efficacité pour les personnes qui ont abusé des liqueurs alcooliques; ils détruisent entièrement le penchant à la boisson et rendent les forces et la santé aux victimes de l'intempérance. Un seul essai le prouvera.

L'Opium.

L'usage de cette drogue si pernicieuse, comme stimulant, par les hommes et par les femmes—drogue qui anéantit les organes de la digestion, bouleverse le système nerveux et abrutit l'être intelligent, a fait du

Baume de Syricum et des pilules toniques un véritable trésor, car ils détruisent le désir, ils rétablissent les nerfs et la santé quand on a pris de l'opium en grande quantité et pendant des années.

En vente chez les pharmaciens,

Agents pour la vente en gros:

E. MONTEUSE & CO., Nouvelle-Orléans, La.
COLLINS BROS., St Louis, Mo.
JOHN D. PARKER, Cincinnati, Ohio.

Demandez le livre du Dr. G. EDGAR LOTTHROPS, Boston, Mass. 6 juil—1 an.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet.

A côté de la banque Nationale de l'Unio

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS—

Victor Maignan,	W. B. Schmidt,
L. F. Généres,	A. Bonnecaze,
E. Saloy,	H. Labasse,
J. Bayle,	H. Gally.
	A. Chiapella.

21 fév—1an

Société de secours de 1875.

APPEL AU PEUPLE

En faveur des personnes sans emploi.

VU le grand nombre de personnes qui sont actuellement sans emploi, à la Nlle-Orléans, à cause du déplorable état des affaires, la suspension des travaux publics et l'absence de manufactures; vu la morte saison et l'augmentation alarmante de la misère au milieu de nous—le comité demande, au nom des malheureux, des secours en vivres et en argent, secours qui lui permettront d'accomplir la mission pour laquelle la Société a été créée.

Les fermiers de l'Etat sont priés de faire savoir le nombre de travailleurs et de travailleuses qu'il leur faut.

Adresser l'argent à l'un des membres du comité et les provisions au No 88 de la rue du Camp.

W. J. BEHAN, 14 Nlle-Levée.
R. M. MONTGOMERY, 87 Camp,
P. S. WILTZ, 21 Perdido.
W. A. BELL, 13 Union.
J. M. PUTNAM, 61 Carondelet.
C. E. GIRARDEY, 31 Camp,
JNO. L. ADAMS, 47 rue Peters,
W. H. HARRIS, 66 Camp.
S. M. WIGGINS, 53 Camp.
THOS. A. ADAMS, Président.
JOHNSON ARMSTRONG, Vice-Président.
J. C. FOTTS, Secrétaire.

1juin—28

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

Beaux meubles de salon et de salle à manger.

En bois de rose, acajou et noyer.

Tapis, Peintures, Miroirs, &c.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureau, No 31 de la rue du Camp—LUNDI, 27 septembre 1875, à 11 heures du matin, à la résidence en briques à trois étages No 123 de la rue Carondelet, entre Lafayette et Poydras, il sera vendu aux enchères publiques le contenu de la dite résidence, comprenant un grand et bel assortiment de meubles de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, de cuisine, tapis, miroirs, &c., &c.

Conditions—Comptant avant la livraison des objets. 22sept—au27

Un agréable cottage en bois,

Au coin des rues Ursulines et Prieur.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureaux No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 2 octobre 1875, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique—

Le joli et agréable cottage en bois, formant l'angle S. O. des rues Ursulines et Prieur, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Hôpital, Prieur et Johnson, situé en face de la belle résidence de Mr L. E. Lemarié et au centre d'une des plus agréables parties du Deuxième District. Voir le plan à la vente pour les dimensions de terrain.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété, portant 8 pour cent d'intérêt l'an 5 pour cent pour les honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et le paiement par l'acquéreur, outre le montant de l'adjudication, de toutes les taxes de 1875 payables en 1876.

L'acte de vente pardevant Mr H. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 22sept—

Banque des Citoyens de la Louisiane.

DEPARTEMENT DU CAPITAL AU

Nlle-Orléans, 10 septembre

A VENDRE:

Les propriétés ci après décrites sont offertes en vente, aux bas prix suivants, aux conditions très avantageuses d'un quart comptant, le reste divisé dans une période de 10 ans—une part seulement 6 1/2 pour cent d'intérêt—savoir:

La maison en briques et à trois étages, No 201 de la rue Bourgogne, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, 2d district......$2,400

Le No 203 de la rue Bourgogne, touchant à la susdite propriété......2,400

La maison basse, briquetée entre poteaux, 2e district, Nos 68 et 70 de la rue Dumaine, près Royale......2,750

La maison en briques, et à trois étages, ayant une grande cuisine, No 521 de la rue de Chartres, 3e district, une des "maisons des architectes"......2,500

La maison en briques et à trois étages, 3e district, No 20 de la rue Marigny, entre les rues Decatur et Chartres......1,500

La maison et magasin, en briques et à étage, 3e district, No 45 de la rue Decatur, entre les rues Champs-Elysées et Marigny......2,400

La maison en briques, et à étage, 2e district, No 303 de la rue de Chartres, entre les rues Hôpital et Quartier......5,600

La grande propriété bien connue sous le nom de "Hôtel d'Orléans"; rue de Chartres, entre les rues St Louis et Toulouse, 2e district......17,000

Le magasin en briques, à trois étages, No 22 de la rue Nouvelle Levée, entre les rues St-Joseph et New Market, 1er district......1,800

La "Fonderie Armstrong," bien connue, dans le 1er district, au coin des rues Nlle-Levée et Erato......15,000

Deux bons terrains, touchant à Bell & Menge, 1er district, au coin des rues Gravier et Front, ensemble......6,000

L'agréable maison à étage, 2e district, No 302 du Chemin du Bayou, jardin occupé par J. L. Delery......8,000

La très bonne maison basse, 3e district, No 66 de la rue des Français, en face de la "Place Washington" et occupée par Mr C. Kilshaw, avec un grand terrain......5,600

La bâtisse en brique, rue de Chartres, 2e district, connue sous le nom de "boulangerie Bouny"......10,000

Le magasin en briques et à trois étages, au coin de la rue Front et de Withers Alley, 1er district, près de la "Fonderie Armstrong"......1,800

Le magasin en briques et à trois étages, au coin des rues Front et Erato, 1er district, avec le terrain adjacent qui a 23 pieds de face à la rue Erato......2,000

La propriété rue Perdido, 1er district, entre les rues St Paul et St-Pierre, 23 pieds de face sur 120 pieds de profondeur......800

Cinq terrains dans le 4e district, ayant chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 83 pieds 10 pouces de profondeur, entre les rues Toledano et Pleasant......1,750

Un terrain dans l'îlet A 17, 1er district, ayant 24 pieds 10 de face aux rues Delta et Water, sur 123 pieds 4 lignes, entre les rues Juliet et Notre Dame......500 00

Cette spacieuse propriété de prix située à l'angle des rues Camp et South, 1er district, en face de la Place Lafayette connue sous le nom de "Florance House", avec le terrain adjacent......80,000 00

Beaucoup de ces propriétés viennent d'être réparées; elles donnent toutes de bons loyers.

Pour plus de détails, s'adresser à

LA BANQUE DES CITOYENS.
Au coin des rues Royale et Douane,

10 sept—1m—3 f par sem.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

11 Rue Saint Louis, de 11 heures à 3 heures.

Toute pièce destinée à recevoir la signature du Consul doit être déposée 24 heures d'avance.

Les droits de chancellerie sont payables au moment où l'on dépose les pièces.

Conformément à l'Art. 35 de la Loi du 27 juillet 1872, sur le Recrutement de l'Armée, le Consul invite les Français âgés de 20 à 40 ans, à se faire inscrire au Consulat. Ceux qui ne le font pas sont considérés comme insoumis, et passibles de peines sévères, ainsi que leurs complices, (parents, femmes, patrons, &c.)

Les Français ne résidant pas en Louisiane, peuvent se faire inscrire dans les Agences Consulaires près desquelles ils demeurent.

Il invite aussi les familles ou les amis des Français qui viendraient à décéder dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Mississippi, Nord de la Floride, Arkansas, Alabama, Missouri et Texas,) à donner avis du décès au Consulat.

Des informations sont demandées sur les personnes suivantes:

Aoclair, Louis—Astrua, Paul Lucien—Artus, Dominique—Aubel, Vve, née Philippine Coquet—Bache ler, Claude—Baptendier, Alexis—Barbot, Alexis—Barret, les enfants de Dezo—F. Baron, Mme Vve—Bertrand, Hubert—Bonnotton, Marie Barbe—Bouhomme, Jules Stanislas—Bordenave, Paul—Bouquey, Baptiste—Castaigne, Théodore—Chavanne, Antoine—Cassagne, Mathilde—Carol, Justin—Cornu, François—Daunel, André—Coulon, Marie—Choulenx, Jean—Courier, Mr—Couvère, Mr—Contejean, Pierre Henri—Cussy, Louis Frédéric—Dailhé, Mlle Louise—Daniel, Louis—Decker, Henri—Durand, Joseph Hector—Dur, Antoine Eugène—Estampes, Adel—Faber, George—Faucon, F. M.—Fourtané, George—Gallois, les époux—Gardon, Louise—Gentet, Georges Alphonse—Grégory, Joseph—Guénant, les époux—Grès, Pierre—Guignard, Emile—Herpêche, Gaston René—Hervé, Alphonse—Hézeau, François Louis—Jacquet, Jean—Kellwasser, Georges—Klein, Frédéric—Lafiat, Justin—Lafarge, Victor ou Jules—Laboutelaye, Joséphine—Laguens, Martial—Lapeyre, Jean—Lange, Sylvain, Marie, Charles—Levy, Charles—Lasallette, Jean—Latenlaire, Jean Eutrope—Lavigne, Mme Isaac—La-Borgne, Vincent—Le-Bout, Eugène—Lossy, Philippe—Legrand, Jean—Lehman, Henri—Leporl, Séraphin—Leprince, Théophile—Lizan, Dominique—Lilion-Peion, Jean—Levêque, Stanislas—Malez, Louis—Maiotte, Noël René—Mariotte, Melissa—Mariotte, Joseph Noël—Marsondet, P. Martin, Simon—Martin, Bruno—Mequet, Mme Victor—Mothe, Mde—Nassoy, Louis—Neirenguerten, Jules—Ouvrar, Wm.—Péres, Auguste—Peyronnet, Albert Guillaume—Pierron, François—Philbert, Sylvain Jean—Piganiol, la famille—Ponsan, Dominique—Portal Jean Pierre—Passette, Antoine—Quèrrement, Frédéric Charles—Rueau, Martin—Rambosson, Barthélemy—Reguier, Prosper—Rémy, la famille—Renard, Mme, née Motard—Renard, Joseph Boniface—Rigal Joseph—Rousseineau, Bernard—Sevelinge, Claude—Stacion Wm. ou F. Merdriniac—Sorelu, Mme Ve. née Verdier—Talbot, Wm. Fielding—Tatin, François Marie—Tesson, Jean Baptiste—Trésal, Maurice François—Thiebaut, Alphonse—Trijagno, Mme, Vve née Vignes—Valain, Louis Ambroise—Valenconi, Louis.

Ce 19 août 1875.

Le Consul de France gérant,
VICOMTE PAUL d'ABZAO

19août—

Association.

BUREAUX, No 46 de la rue Vieille-Levée

TROISIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prévisions de la Charte le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations dans l'année expirée le 30 septembre 1874—fin de la troisième année fiscale.

Total des bénéfices réalisés sur les bâtisses, du 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874	2,349 53	
Intérêt depuis le 1er octobre 1873 au 30 septembre 1874	5,011	
Dépenses générales, taxes, loyer, etc du 1er oct. 1873 au 30 sept. 1874	8,401 36	
Escompte provenant de billets payés avant l'échéance	241 45	
	8,642 81	7,361 23
Montant pour couvrir les dépenses générales &c.		1,281 48
		8,642 81

L'Association a l'actif suivant:

Billets payables tous les mois garantis par première hypothèque et privilége de vendeur	99,071 83 1/2
Effets à recevoir	7,160 15
Propriétés foncières	947 35
En caisse	88 63 1/2
Divers débiteurs	2,794 70
Installations	1,000 00 111

PASSIF.

Actions payées en plein	77,850 00
Actions payées en partie	5,239 00
Compte de scrip	4,150 00
Dividende No 1 non réclamé	1,273 20
Divers créanciers	1,787 95
Compte de dépots	595 20
Surplus de l'actif	20,867 92 111063

Bureau de l'Union Française,

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint, résumant les opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues se faire inscrire sur nos livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

Hommes	226
Femmes	53—soit 286

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer tant en ville qu'à la campagne:

Hommes	135
Femmes	56—soit 191.

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de 85 bons. Les docteurs Landry, Havs et de Beauséé, ainsi que messieurs Jes et Chasda, pharmaciens, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière offre à ces messieurs ses sincères remerciements.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux inscrits pendant cette période a été de 140.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873	$ 77 65.
Reçu en 12 mois (bal et cotisations)	1,387 75—$1465

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 247 logements et 494 repas	$ 123 40
Secours en argent à divers nécessiteux	62 10
Aux inondés de la Louisiane	50 00
Cours d'anglais, 12 mois à $15	180 00
Location du bureau, employé	1,112 55
Annonces, imprimés	76 55—1651 60

En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874......313 80.

J. B. MONDIOT, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR M. W. NEWMAN.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR M. W. NEWMAN, H. STERN, encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 24 septembre 1875 à 11 heures du matin, à sa salle d'encan, No. 62 de la rue de la Douane, entre les rues Chartres et Vieille-Levée—

400 caisses bottes, souliers et brodequins.

Formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente. 24 sept—

PAR VINCENT &CO.

VENTE A CRÉDIT.

Modes et articles en paille.

Succession de Danl. Gorren.

PAR VINCENT & CO.—E. Vincent, encanteur. Il sera vendu, LUNDI, 27, MARDI, 28, et MERCREDI, 29 septembre, à 10 heures aux magasins Nos 91 et 159 de la rue du Canal, (la vente commencera au No 91 de la rue du Canal). En vertu d'un ordre de l'honorable juge de la Deuxième Cour de District, en date du 13 septembre 1875, dans la succession de Daniel Gorren—No 30,0 3—

Le stock et le contenu des dits magasins, se composant de

Modes, marchandises sèches de fantaisie, "notions", velours, garnitures, &c.

Egalement—Installation—

Conditions—Au-dessous de $100, comptant; au-dessus de $100, 90 jours; au-dessus de $300, 90 jours—en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur.

24sept—tlj

Annonces du Marshal des E. U.

Faillite de Wm. George Randolph et John Wm. Bates, individuellement, et comme associés de Randolph et Bates.

No 1490.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 11 septembre 1875.

AVIS est donné qu'un ordre de faillite a été lancé par la Cour de District des Etats-Unis pour le district de la Louisiane contre la faillite de Wm. George Randolph et John Wm. Bates, individuellement, et comme associés de Randolph & Bates, de la paroisse de Baton Rouge, Etat de la Louisiane,—déclarés en faillite sur leur propre pétition; que le paiement de dettes quelconques et la livraison de propriétés quelconques appartenant à la faillite ou à son usage, et le transfert de propriétés par elle, sont prohibés par la loi; qu'une assemblée des créanciers de la faillite, à l'effet de prouver ses créances et choisir un ou plusieurs syndics de la faillite, aura lieu à une cour de la faillite, le 24 septembre A. D. 1875, à midi, au No 176 Passage de la Bourse, Nouvelle-Orléans, devant D. Augustin, Enregistreur.

S. B. PACKARD,
Marshal des Etats-Unis.

14 sept—et 24

NEUVIEME ETAT ANNUEL

—DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37......Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 25 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$360,073 82	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—$635,419 99	
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50—	99,667
Montant net des primes		$535,752

PERTES PAYÉES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$134,367 30	
Sur risques de rivières	126,482 55	
Sur risques de mer	8,320 65—$269,170	
Réassurances	14,399 62	
Réfaction (rebate)	15,492 51	
Taxes d'Etat et de Ville	22,616 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,799 57	
Profits et pertes	16,043 49—$390,522	
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,584
		$250,294
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,294 52
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 50
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,190 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,482 15
Comptes en voie de recouvrement	60,528 47
Effets à recevoir pour prêts sur actions et bons	522,972 04
Effets à recevoir à courtes échéances	38,011 46
Actions de banques et autres actions	215,108 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,631 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,185 00—$1,486,2

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,655 23
Casuel (surplus)	118,318 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 27 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000); et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,759 85) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président,
MOSES GREENWOOD,
THOS. F. WALKER, Sect. Vice-Président

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
Jean Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond.
J. L. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd.
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	R. F. Kahleman.

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

En obéissance à la Charte et à la Constitution qui régissent l'association, la Direction a l'honneur de soumettre le Rapport suivant à ses membres.

Nouvelle-Orléans, le 7 janvier 1875.

Depuis sa fondation en septembre 1868 la Société a enregistré au livre Matricule 321 applications régulières, qui se répartissent ce jour de la manière suivante.

Membres actifs,	195
Membres honoraires,	
Membres honoraires-Bienfaiteurs,	
Décédés,	
En voyage, ou absents du pays,	
Rayés des Rôles,	
Démissionnaires,	
Expulsé	
Total égal	membres

RECETTES:

Collection de quotités	$1733 50
Admissions durant l'année 1874	605 00
Amendes et divers	21 35
Argent placé	422 10
En caisse le 6 janvier 1874	915 22
	$3697

DEPENSES

Paye aux Docteurs	455 65
aux Pharmaciens	400 45
Frais de funérailles	516 00
Actions de la tombe, remboursées	330 00
Secours en argent	62 00
Payé au secrétaire	100 00
Impressions et annonces	67 00
Payé pour matériel et emblèmes	149 45
Frais divers	86 28
Médaille en Or, au trésorier	41 00
Payé au collecteur, commission	262 25
	2504 08
En caisse le 7 janvier 1875	1193 12
En plus, à ajouter.	
Le mobilier de la Société coûtant $750. (assuré)	600
Terrain et tombeau au cimetière Lafayette No 2	4141 00
Total	5934 12
A déduire, actions de la tombe, dues	330 00
Actif net	$5604 12

(Pour mémoire en Recouvrement $564.)

Elections du 7 janvier 1875 pour le terme d'un an, du 1er jeudi de janvier 1875 au 1er jeudi de janvier 1876:

Président, Dominique Pochelu.
Vice-président, Pierre Gendre.
Trésorier, Basile Dabat.
Secrétaire, Louis Grégoire.

DIRECTION—(COMITÉ DE FINANCE.)

J. P. Rouède, chairman.
Jos. Négueloua,
Wm. Maylie.

COMITÉ DE SECOURS.

Martin Deshautraux, chairman.
Jean Mailhes.
Louis Vignes.
J. Courtade.
Jos. Pihiet, pour la section des abattoirs.
Julien Vesin. do do

Maître de Cérémonie—Léon Lamothe.
Grand Maréchal—François Romandin.
1er assistant, Léon Redon.
2nd. George Lenta.
3ème Bertrand Pomes.
Collecteur—Silvani Braud.
Docteurs—pour la ville, A. Gaudet, coin 3ème et Tchapitoulas.
Pour la section des abattoirs Y. E. LeMonnier rue Conti, 35.

Académie de la Visitation.

ON PRIE respectueusement les parents qui désirent envoyer leurs filles dans les pensionnats, de diriger leur vue vers l'ACADÉMIE DE LA VISITATION près de Mobile, à trois milles du Collége de Spring Hill.

Pour les détails et les prospectus s'adresser aux Rév. Pères Jésuites ou à

Mr ARTHUR OLIVIER,
No 80 rue du Canal

5 sept—5, 9, 12, 16, 19, 22, 26, 30 sept et 3 oct—6j